



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

circulation automobile à Paris et en île-de-France

Question au Gouvernement n° 815

Texte de la question

CIRCULATION AUTOMOBILE À PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Constance Le Grip, pour le groupe Les Républicains.

Mme Constance Le Grip. Mon groupe se joint à moi pour exprimer tout son soutien aux gendarmes blessés à Notre-Dame-des-Landes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et LaREM ainsi que sur plusieurs bancs des groupes MODEM et UDI, Agir et indépendants.*)

Ma question, à laquelle j'associe ma collègue Valérie Lacroute, portera sur une liberté du quotidien, celle de se déplacer. Je veux parler des déplacements en voiture. Je n'évoquerai pas la limitation de la vitesse à 80 kilomètres-heure (« Ah ! » *et sourires sur les bancs des groupes LaREM et MODEM*), mesure rejetée par 76 % de nos concitoyens. Je n'évoquerai pas non plus la hausse massive des taxes sur les carburants (Mêmes mouvements), qui vient fragiliser le pouvoir d'achat des Français. Ma question portera sur le silence et l'attentisme surprenants de l'État au sujet de la circulation à Paris, en particulier sur les voies sur berges, et donc au sujet de la circulation en Île-de-France.

M. Marc Le Fur et M. Meyer Habib . Très bien !

Mme Constance Le Grip. Je sais bien que nous sommes ici à l'Assemblée nationale et non au conseil de Paris, mais la question de la mobilité est régie par les codes des transports et de l'environnement, raison pour laquelle je vous interroge.

Tous les soirs, tous les matins, des dizaines de milliers de Franciliens et de Parisiens se retrouvent bloqués sur des axes archi-saturés. Alors que la France est quasi-embolisée par une grève à répétition, la voiture reste, pour des milliers de Franciliens, le dernier moyen de déplacement possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Le conseil de Paris a adopté, de manière unilatérale, une délibération visant à piétonniser les voies sur berges, en l'absence totale de concertation avec les communes voisines et en contradiction totale avec le plan de déplacements urbains d'Île-de-France. Le tribunal administratif de Paris a annulé cette première délibération, mais une deuxième délibération a été adoptée, toujours en contradiction avec le plan de déplacements urbains d'Île-de-France.

Un Paris avec moins de voitures ne peut s'envisager que dans le dialogue, le respect et la concertation avec tous. Il est essentiel de ne pas pénaliser les Français qui ont toujours besoin de leur voiture pour se déplacer. La région Île-de-France a fait des propositions précises et concrètes. Monsieur le Premier ministre – ou peut-être monsieur le porte-parole du Gouvernement ? –, l'État va-t-il enfin prendre ses responsabilités et sortir de son

mutisme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Fabien Di Filippo. Il connaît bien le sujet : il a de nombreuses voitures !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Madame la députée, je ne sous-estime pas les difficultés des automobilistes que vous évoquez, tout en notant au passage que le transit sur les voies sur berges représente, aux heures de pointe, entre 3 et 6 % du trafic.

Vous prenez simplement en compte l'enjeu de mobilité. Pour ma part, je prends d'abord en compte l'enjeu de santé publique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur les bancs du groupe NG.*) Il y a, en France, 36 000 décès prématurés à cause de la pollution de l'air. Or nous n'arriverons pas à régler ce problème par de simples mesurètes. Il faut non pas opposer les politiques des uns et des autres, mais les additionner, en laissant la possibilité aux collectivités territoriales d'expérimenter un certain nombre de dispositifs et de les évaluer ensuite. Je note toute de même que, si l'on en croit l'organisme indépendant Airparif, la qualité de l'air à Paris et en Île-de-France s'est améliorée en 2017, pour la première fois. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et NG.*) C'est la vérité, et c'est un organisme indépendant qui le dit.

Mais la situation n'est pas satisfaisante. Chacun doit prendre sa part de responsabilité : les collectivités, les citoyens, qui doivent essayer de choisir les comportements les mieux adaptés, et l'État. Celui-ci le fera : la ministre chargée des transports et moi-même allons présenter mercredi prochain un plan de lutte contre la pollution de l'air, qui sera accompagné des quatorze feuilles de route que quatorze territoires viennent de nous remettre, qui forment leur contribution propre à ce plan de santé publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 815

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 avril 2018](#)